

Programme DEENTAL-ACP



Transformations et bonnes pratiques en période de pandémie : de nouveaux modèles aux nouvelles solutions ?

Transformation majeure : une plus grande part au numérique

Points positifs :

- Possibilité pour les différents acteurs de la filière de participer, à distance, à des manifestations et rencontres auxquelles ils n'auraient pas pu se rendre pour des raisons financières et/ou d'emploi du temps.
 - Meilleure visibilité pour certains projets.
- Possibilité pour les organisateurs d'événements de réunir des intervenants de divers horizons, même ceux qui n'auraient pas pu effectuer le déplacement.
 - Plus de diversité dans les panels, commissions, ateliers, etc.

Transformations et bonnes pratiques en période de pandémie : de nouveaux modèles aux nouvelles solutions ?

Transformation majeure : une plus grande part au numérique

Points négatifs :

- Manque de fluidité dans les échanges du fait de la barrière de l'écran.
 - Risque de desservir certains projets.
- Problèmes techniques liés à la connexion internet.
 - Créé un décalage entre certains acteurs et/ou territoires.

Objectif post-pandémie : poursuivre une plus grande inclusion grâce aux outils numériques, tout en favorisant la fluidité, essentielle dans les échanges.

Comment les mécanismes de soutien mis en place dans le cadre du Programme Culture ACP-UE peuvent renforcer la durabilité, l'inclusion et la compétitivité des industries culturelles et créatives dans les pays ACP ?

I/ Présentation du programme DEENTAL-ACP

II/ Les bonus financiers

II/ Les actions d'accompagnement

Contacts



I/ Présentation du programme DEENTAL-ACP

APPEL « ACP-UE Cultures + » - Avril 2019

- Appel à proposition « Appui à la coproduction audiovisuelle ACP »

Objectifs : **renforcer les fonds de soutien au cinéma et à l'audiovisuel** existants ouverts aux pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), **encourager la coproduction** entre les pays ACP.

- Lauréats de l'appel :

Après analyse des projets reçus, le Programme ACP-UE Culture a sélectionné trois lauréats, qui se partagent une enveloppe d'un montant total de 5 850 000 € :

- **Le CNC** (programme DEENTAL-ACP) – 2 400 000 €
- **L'Organisation internationale de la francophonie et le Fonds de Soutien de l'Industrie Cinématographique** (programme CLAP-ACP) – 2 450 000 €
- **Le World Cinema Fund** (programme WCF-ACP) – 1 000 000 €

I/ Présentation du programme DEENTAL-ACP

Descriptif du programme

- Signifiant « ensemble » en peul, « DEENTAL » a été conçu comme un dispositif permettant d'octroyer des **bonus financiers** aux projets en provenance des pays ACP bénéficiaires des aides suivantes (en production) :
 - l' **Aide aux cinémas du monde** (ACM) - destinée à soutenir des long-métrages de cinéma, réalisés en coproduction avec une société établie en France ;
 - le **Fonds pour la jeune création francophone** (JCF) - destiné à soutenir des projets de tous formats, tous genres, d'auteurs d'Afrique francophone subsaharienne, et notamment des séries audiovisuelles, des formats télévisuels et cinéma, sans obligation de producteur français.
- Un second volet comprend la mise en place **d'actions d'accompagnement et de structuration du secteur.**

II/ Les bonus financiers

Critères d'éligibilité au bonus

- Le réalisateur du projet doit être **ressortissant d'un pays ACP**.
- Le projet doit être une **coproduction entre au moins 3 sociétés**, établies dans **au moins 2 pays ACP**.
- Si davantage de pays sont impliqués, **le nombre de pays ACP devra toujours être égal ou supérieur au nombre de pays non-ACP**.

Les conditions d'éligibilité ci-dessus sont des conditions **additionnelles** aux conditions d'éligibilité des fonds de soutien sur lesquels sont appliqués les bonus.

II/ Les bonus financiers

Montants et obligations de dépenses

Le montant du bonus est de maximum 100% du soutien obtenu.

- Aide aux cinémas du monde :

Plafond : 250 000 €

Moyenne : 130 000 € (fiction) ; 65 000 € (documentaire)

- Fonds pour la jeune création francophone :

Plafond : 80 000 €

Moyenne : 50 000 € (long-métrages) ; 30 000€ (séries) ; 15 000 € (court-métrages)

La totalité du bonus doit être dépensée dans les pays ACP parties à la coproduction.

II/ Les bonus financiers

Cumul des bonus

Il est possible de **cumuler les bonus** sur :

- Le Fonds pour la jeune création francophone
- L' Aide aux cinémas du monde
- Le Fonds de Soutien de l'Industrie Cinématographique
- Le Fonds Images de la Francophonie
- Le World Cinema Fund

dans la limite de 200 000 € par projet.



III/ Les actions d'accompagnement

2020 : dans le cadre de Dakar Court (Sénégal)

- Réunion des institutions francophones en charge du cinéma - lundi 7 décembre à 15h30 (UTC+0)



- Table ronde « Les enjeux de la coproduction : acteurs et perspectives » - mardi 8 décembre à 11h30 (UTC+0)
- Table ronde « Les droits d'auteurs au cinéma » - vendredi 11 décembre à 11h30 (UTC+0)



©Dakar Court

III/ Les actions d'accompagnement

2021 : dans le cadre du Festival de Cannes (France)

- **6 à 8 producteurs des pays ACP.**
- **Sélection d'évènements et de rencontres** en lien avec les partenaires francophones, l'institut français, le pavillon Afrique de l'Agence culturelle africaine, le Marché du film, etc.
- **Opportunité de présenter leur parcours de production et leur line-up** lors d'un événement public et de rencontrer des partenaires potentiels.
- Prise en charge :
 - ✓ Les frais de transport aller-retour entre le lieu de résidence du participant et la ville de Cannes
 - ✓ L'hébergement à Cannes
 - ✓ Un per-diem de 150 € /jour et un abonnement aux transports publics de la ville de Cannes
 - ✓ La participation aux activités proposées par le programme
 - ✓ Les billets pour assister à une sélection de projections, sous réserve du nombre de places disponibles

III/ Les actions d'accompagnement

2021 : dans le cadre de Séries Mania (France)

- **4 binômes auteur-producteur, ressortissants des pays ACP.**
- du 25 au 29 août 2021 : **atelier de formation** avec workshops, masterclasses et sessions individuelles de développement des projets de série avec des mentors.
- du 30 août et jusqu'au 1er septembre 2021 : **participation au Séries Mania Forum** et rencontres avec les professionnels accrédités, séance de pitches.
- **Programme complémentaire dans le cadre du FESPACO**, qui se tiendra du 16 au 23 octobre 2021.
- Prise en charge :
 - ✓ Les frais de transport aller-retour entre le lieu de résidence du participant et la ville de Lille
 - ✓ L'hébergement à Lille
 - ✓ Un défraiement pour les repas midi et soir
 - ✓ La participation aux activités proposées par le programme (dont accréditation)

III/ Les actions d'accompagnement

A venir

- 2021 :

Atelier d'écriture et de développement (*second semestre 2021*)

Ateliers professionnels dans le cadre du FESPACO - PRO (*second semestre 2021*)

Atelier professionnel dans le cadre de Dakar Court (*décembre 2021*)

- 2022 :

Volet professionnel dans les Caraïbes (*premier semestre 2022*)

Ateliers professionnels autour de l'animation dans le cadre du festival d'Annecy (*juin 2022*)

Contacts

CNC

- **Alexiane Jarin**

Chargée de mission, Responsable du programme DEENTAL – ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique)

alexiane.jarin@cnc.fr

+33 1 44 34 35 78

- **Magalie Armand**

Cheffe du département coopération, coproductions et cinémas du monde

magalie.armand@cnc.fr